

pour les produits de base (CCC) du département de l'Agriculture sont consacrés au financement de la promotion des produits agricoles américains, au cours des années financières allant de 1991 à 1995. Le budget pour l'exercice de 1993 s'élève à 147,7 millions de dollars. L'industrie canadienne s'est inquiétée des effets de ce programme sur les exportations canadiennes vers les marchés de pays tiers.

Programme de garantie du crédit à l'exportation à moyen terme (GSM-103)

Aux termes du programme GSM-103, la Société de crédit pour les produits de base (CCC) est autorisée à accorder des prêts à faibles taux d'intérêt afin de favoriser la vente d'une grande variété de produits agricoles primaires et transformés américains. La CCC garantit 98 p. 100 du capital et une partie de l'intérêt accumulé pendant la période de financement, qui peut aller de trois à dix ans. Si les importateurs ou leurs banques manquent à leur obligation de paiement, la CCC honore la garantie en versant à l'exportateur ou à sa banque la somme du capital et des intérêts perdus couverts par la garantie.

Les ventes protégées par le GSM-103 faussent les échanges en raison du financement des taux d'intérêt et des conditions préférentielles des prêts, qui dépassent la durée commerciale normale de trois ans.

Programmes d'aide aux producteurs d'huile de tournesol et de coton

Les programmes d'aide aux producteurs d'huile de tournesol (SOAP) et de coton (COAP) ont été approuvés par le Congrès en 1988 et en 1989, respectivement. En vertu de la Loi agricole de 1990, les dépenses globales pour ces programmes peuvent atteindre 50 millions de dollars pendant chacun des exercices de 1991 à 1995.

Les programmes SOAP et COAP avaient pour but d'aider les exportateurs américains à s'adapter aux cours mondiaux de l'huile de tournesol et de coton en vigueur sur les marchés désignés. Aux termes de ces programmes, le département de l'Agriculture verse des primes en numéraire ou en denrées aux exportateurs américains, sous forme de certificats. La valeur de ces certificats est fixée à la différence existant entre le coût américain le plus élevé pour l'acquisition de l'huile et le cours mondial le moins élevé auquel l'huile est vendue. Le programme SOAP a eu pour effet de déprimer les prix, ce qui inquiète tout particulièrement l'industrie canadienne du colza canola sur le marché mexicain des huiles végétales.